

POLITIQUE RELATIVE AUX PROJETS

Principes

L'IDD soutiendra et financera en partie la recherche, le développement, la mise en œuvre et les activités de plaidoyer relatifs aux politiques, programmes, plans et projets visant à améliorer les perspectives de développement des mineurs artisans de diamants.

Pour ce qui est de l'orientation générale, l'IDD accordera la préférence à des initiatives de soutien qui concordent avec la majorité des critères de sélection suivants :

- Prendre appui sur la collaboration et la coopération, et les encourager chez les parties engagées à œuvrer pour accroître les bénéfices du développement pour les mineurs artisans de diamants;
- Être conforme aux priorités de développement des pays et des collectivités qui comptent des secteurs considérables d'extraction artisanale de diamants – priorités sur lesquelles on se sera d'abord entendu d'une manière participative et inclusive;
- Contribuer à l'atteinte d'au moins un des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies;
- Comprendre un engagement à l'égard d'un partage ouvert des connaissances et des expériences – bonnes et mauvaises;
- Inclure la possibilité de reproduction des bonnes pratiques dans d'autres collectivités/pays où se pratique l'extraction artisanale de diamants;
- Contribuer à répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités des personnes qui travaillent directement dans les collectivités d'extraction artisanale de diamants ou qui travaillent dans d'autres secteurs qui influent indirectement sur les perspectives de développement des mineurs artisans de diamants;
- Contribuer à l'évaluation et à l'élaboration de politiques, plans, programmes et projets qui cherchent à améliorer les perspectives de développement des mineurs artisans de diamants.

Financement

L'IDD financera les initiatives directement ou par l'entremise de partenariats.

En principe, l'IDD cherchera des possibilités de cofinancement susceptibles d'accroître les répercussions de sa contribution financière. La proportion de la contribution de l'IDD à ses propres projets variera, mais normalement, sa contribution financière à des projets initiés par d'autres ne dépassera pas 50 %.

En ce qui concerne les ententes de cofinancement, l'IDD et ses partenaires devront partager des buts et objectifs similaires relativement au projet concerné. On consultera la politique de partenariat de l'IDD pour évaluer la pertinence d'un partenariat éventuel.

Ce que ne finance pas l'IDD

L'IDD ne financera pas :

- les projets qui ne correspondent pas à la portée et au mandat de l'IDD;
- les projets ne sont pas liés au développement des régions d'extraction artisanale de diamants;
- les projets qui ne satisfont pas aux critères énoncés ci-dessus;
- l'achat de véhicules ou de gros articles d'équipement de bureau.